
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 juin 2026 à 19 h
6052, boulevard Monk - Salle Studio Desjardins**

PRÉSENCES :

Véronique Fournier, mairesse d'arrondissement
Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement
Jonathan Burnham, conseiller d'arrondissement
Catherine Houbart, conseillère de ville
Élise Tanguay, conseillère de ville

AUTRES PRÉSENCES :

Benoît Glorieux, directeur d'arrondissement
Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement
Christian Bissonnette, directeur - Travaux publics
Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture sports loisirs et développement social
Isabelle Gauthier, directrice - Services administratifs
Marc-André Hernandez, directeur - Aménagement urbain et patrimoine
Éric Gosselin, commandant - Service de police de la Ville de Montréal poste de quartier 15
Melissa Gareau, secrétaire-rechercheur

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

CA26 22 0091

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 juin 2026, à 19 h

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA26 22 0092

Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 4 mai 2026, à 19 h et le 12 mai 2026, à 16 h

Il est proposé par Catherine Houbart

appuyé par Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 4 mai 2026, à 19 h et le 12 mai 2026, à 16 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

Période de commentaires des élus

Les membres du conseil prennent successivement la parole afin de présenter des dossiers, de faire état de suivis ou d’initiatives en cours et d’annoncer des événements à venir dans l’arrondissement.

10.04

Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure pour le bâtiment situé au 2385, rue Jolicoeur (dossier en 40.06)

Aucun commentaire.

10.05

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

La mairesse mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l’arrondissement.

10.06

Période de questions et commentaires du public

À 19 h 36, la mairesse annonce le début de la période de questions. Les personnes mentionnées ci-dessous adressent une question relative au sujet suivant :

Marco Valiquette	Sécurité aux abords de la Maison Benoît Labre et du marché Atwater
Fabienne Jaumotte	Nuisance sonore provenant de l’usine Ardent Mills
Jean-Yves Lecomte	Sécurité sur la rue Sainte-Clotilde
Amy Miller	Soutien aux palestiniens
Zev Rose Saltiel	Soutien aux palestiniens
François Arteau (Les Amis du parc Angrignon)	Gestion des événements au parc Angrignon
Jessica Racette	Frais de permis pour les syndicats de copropriété
Martin Hamel	Bollards sur la piste cyclable de la rue De Courcelle
Celyne Blouin	Remplacement des entrées d’eau en plomb
Marco D’Avirro	Permis de construction
Michaela et Evelyn	Sécurité dans le quartier Saint-Henri
André Lambert	Sécurité publique

10.07

CA26 22 0093

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Jonathan Burnham

appuyé par Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions d’une durée de 45 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.07

Période de questions et commentaires du public

Anne Pelletier (Les amis du parc Angrignon)	Respect de la réglementation au parc Angrignon
Michael Mackenzie	Suivi concernant le dépôt d’une pétition en lien avec la place du Marché Atwater
Danièle Dubuc	Vignettes sur la rue Jogues
Julie Jacquin	Passage pour piétons aux abords du parc Émery-Sauvé et accès au canal de Lachine sur la rue Saint-Patrick
Amandine Laine	Propreté aux abords de la mairie d’arrondissement
Carl Baron	Sécurité sur la piste du canal de Lachine
Sarah Elqueisi	Sécurité des enfants
Stéphane Mahleb	Sécurité aux abords de la Maison Benoît Labre

10.07

CA26 22 0094

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur
appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions d’une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.07

Période de questions et commentaires du public

Thomas Nelligan	Nuisance sonore provenant de l’usine Ardent Mills
Louis Lamoureux	Nuisance sonore provenant de l’usine Ardent Mills
Jo-Annie Tremblay	Prolifération des rats et enjeux de salubrité dans le quartier
Didier Browaeys	Projet Vittorio sur la rue du Séminaire
Mehdy Ellouze	Parc des Eaux-Cachées
Marc Dugré	Trottoirs et aménagement paysager autour des immeubles Bass 4 et Bass 5

La période de questions prend fin à 21 h 40.

10.07

CA26 22 0095

Motion pour souligner en juin le Mois national de l'histoire autochtone et célébrer la Journée nationale des peuples autochtones, le 21 juin

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 13 septembre 2007, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et que la Ville de Montréal l'a endossée à l'unanimité le 21 août 2017, rejoignant ainsi le mouvement vers la réconciliation, qui nous invite à reconnaître et à respecter les droits des peuples autochtones au Canada;

Attendu que Montréal, Tiohtià:ke, est un lieu de rencontres millénaire et de diplomatie entre les peuples, et qu'elle souligne cette année le 325^e anniversaire du Traité de la Grande Paix de Montréal, moment historique de paix et d'alliance entre de nombreuses nations autochtones. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé;

Attendu que le processus de réconciliation place au cœur de ses priorités la célébration de l'histoire, des langues et des cultures autochtones;

Attendu que la célébration, en juin, du Mois national de l'histoire autochtone, ainsi que de la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones, le 21 juin, vise à promouvoir la reconnaissance de l'histoire et de la présence autochtone à Montréal;

Attendu que depuis 2017, la Ville s'investit dans cette réconciliation, autant sur le plan administratif que politique, notamment par la création d'un poste de commissaire aux relations avec les peuples autochtones;

Attendu qu'en 2020, la Ville de Montréal a adopté sa toute première Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest s'engage à poursuivre ce processus de réconciliation dans le cadre de la prochaine mouture de la Stratégie de réconciliation avec les Peuples autochtones, en continuant de mettre de l'avant les organismes et groupes autochtones de son territoire et en consolidant des relations durables et pérennes;

Attendu que plusieurs institutions et organismes de l'arrondissement développent des activités et programmes mettant en valeur la diversité des cultures autochtones et répondant aux besoins des membres de ces communautés ayant élu domicile à Montréal;

Attendu que les bibliothèques de l'arrondissement du Sud-Ouest ont pris l'engagement d'offrir des services culturellement adaptés dans le cadre de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 notamment avec le déploiement de cliniques d'abonnement auprès d'organismes autochtones;

Attendu que, dans le cadre de la politique, une consultation avec le milieu autochtone de Montréal par le collectif d'artistes autochtones Buckskin Babes a conduit à la cocréation et désignation du Parc lonkwatia'tarò:ron (« nous nous rassemblons »), un espace culturel et éducatif pour les communautés autochtones permettant les pratiques ancestrales et leur transmission, dont le tannage de peaux, qui sera inauguré prochainement aux abords du Bâtiment 7 dans Pointe-Saint-Charles;

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Véronique Fournier, Catherine Houbart, Jonathan Burnham et Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest reconnaisse la richesse de l'histoire, du patrimoine, de la résilience et de la diversité des Premières Nations, des Inuits et des Métis en soulignant en juin le Mois national de l'histoire autochtone;

Que l'arrondissement du Sud-Ouest invite ses résidentes et résidents allochtones à se joindre aux communautés autochtones et à célébrer la richesse des cultures autochtones en prenant part aux nombreuses activités organisées dans le cadre de la Journée nationale des peuples autochtones, le 21 juin 2026, et dans les bibliothèques de l'arrondissement qui mettront en valeur les collections autochtones;

Que l'arrondissement du Sud-Ouest s'engage à poursuivre la collaboration avec le commissaire aux relations avec les Peuples autochtones dans l'élaboration de la prochaine Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

Il est proposé par le conseiller Jolicoeur, appuyé par la conseillère Houbart, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.02 de l'ordre du jour.

CA26 22 0096

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour des travaux d'aménagement de nouveaux arrêts de bus, au montant de 221 647,83 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 265 977,40 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212601 – 5 soumissionnaires

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'aménagement de nouveaux arrêts de bus au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 221 647,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212601;

D'autoriser une dépense de 22 164,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 22 164,78 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de l'urbanisme et de mobilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1260495001

CA26 22 0097

Accorder un contrat à Romcobat Bâtiments inc. pour le remplacement de la fenestration et travaux connexes au chalet Clifford, au montant de 282 493,58 \$ / Autoriser une dépense totale de 385 804,37 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public numéro 212616 – 5 soumissionnaires

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'accorder à Romcobat Bâtiments inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le remplacement de la fenestration et travaux connexes au chalet Clifford, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 282 493,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212616;

D'autoriser une dépense de 42 374,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 60 936,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1260484001

Il est proposé par le conseiller Burnham, appuyé par la conseillère Tanguay, de réunir pour fins d'études les articles 20.03 et 20.04 de l'ordre du jour.

CA26 22 0098

Octroyer une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2026 au Festival sur le Canal pour l'organisation du Festival sur le Canal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Jonathan Burnham

appuyé par Élise Tanguay

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 25 000 \$ à l'organisme Le Festival sur le Canal pour l'organisation du Festival sur le Canal les 19, 20 et 21 juin 2026;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1269838003

CA26 22 0099

Octroyer une contribution financière de 12 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour soutenir l'organisation de l'édition 2026 du festival de quartier « À l'Ouest de la Dame »

Il est proposé par Jonathan Burnham

appuyé par Élise Tanguay

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus de 12 000 \$;

D'octroyer une contribution financière de 12 000 \$, à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour soutenir l'organisation de l'édition 2026 du festival de quartier « À l'Ouest de la Dame »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1268062001

CA26 22 0100

Octroyer une contribution financière de 10 000 \$ pour l'année 2026 au Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc. pour le projet Programme concerté d'accompagnement jeunesse / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 10 000 \$, à l'organisme Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc., pour le projet Programme concerté d'accompagnement jeunesse;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1265443005

CA26 22 0101

Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$ à Action-Gardien, corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles et Épicentre Saint-Henri, dans le cadre du Plan de développement d'une communauté nourricière du Sud-Ouest pour l'année 2026 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Il est proposé par Jonathan Burnham

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$, aux organismes ci-après désignés :

Organismes	Projets	Durée des projets	Montants accordés
Action-Gardien, corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	Déploiement des bons solidaires	De la signature de la convention jusqu'au 15 décembre 2026	24 000 \$
Épicentre Saint-Henri	Mutualisation de l'Épicamion	De la signature de la convention jusqu'au 15 décembre 2026	16 000 \$

D'approuver les projets de conventions de contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.06 1268532001

CA26 22 0102

Octroyer une contribution financière de 6 500 \$ à Groupe Pro-Vert pour l'année 2026 afin de remplacer les équipements de la serre affectés par un incendie et pour sécuriser le site / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

D'accorder une contribution financière de 6 500 \$ pour l'année 2026 à l'organisme Groupe Pro-Vert, afin de remplacer les équipements de la serre affectés par un incendie et pour sécuriser le site;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.07 1268532002

CA26 22 0103

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'avril 2026

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois d'avril 2026, de la liste des bons de commande de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable d'avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1269248005

CA26 22 0104

Demander au comité exécutif d'autoriser un virement budgétaire de 519 400 \$ net de ristournes en 2026 en provenance de la réserve pour infrastructures socioculturelles et sportives vers l'arrondissement du Sud-Ouest et d'autoriser, à compter de 2027, un ajustement annuel et récurrent de 972 300 \$ net de ristournes, à la base budgétaire de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'exploitation du parc du Bassin-à-Bois

Il est proposé par Catherine Houbart

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

De demander au comité exécutif :

- d'autoriser un virement budgétaire de 519 400 \$ net de ristournes en 2026 en provenance de la réserve pour infrastructures socioculturelles et sportives vers l'arrondissement du Sud-Ouest;
- d'autoriser, à compter de 2027, un ajustement récurrent de 972 300 \$ par année à la base budgétaire de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'exploitation du parc du Bassin-à-Bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1268921002

CA26 22 0105

Appuyer les projets de trois institutions scolaires de l'arrondissement afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air / S'engager à conclure une entente avec ces institutions afin de rendre les installations sportives accessibles à l'ensemble de la population

Il est proposé par Catherine Houbart

appuyé par Élise Tanguay

ET RÉSOLU :

D'appuyer les projets de trois institutions scolaires de l'arrondissement afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

De s'engager à conclure une entente avec ces institutions afin de rendre les installations sportives accessibles à l'ensemble de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1265114001

CA26 22 0106

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air pour le projet de rénovation et de mise aux normes du Centre Saint-Charles

Il est proposé par Catherine Houbart

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation du projet de rénovation du Centre Saint-Charles au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

De confirmer l'engagement de l'Arrondissement, advenant la signature d'une convention d'aide financière, à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

De désigner la cheffe de division du Bureau de projets, à titre de signataire pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la signature de tous documents relatifs au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.04 1269492001

CA26 22 0107

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 3 000 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

Il est proposé par Élise Tanguay
appuyé par Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus de 3 000 \$;

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 3 000 \$ à divers organismes œuvrant au sein de de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montants
Centre africain de développement et d'entraide inc.	Pour souligner le 25 ^e anniversaire de l'organisme.	250 \$
Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique	Pour financer la mission de l'organisme.	250 \$
Centre de services scolaires de Montréal (École Honoré-Mercier)	Pour financer la bourse "Implication bénévole" (Prix Gélinas) soulignant l'engagement des jeunes de l'école Honoré Mercier et leur rayonnement au sein de la communauté tant scolaire que civile.	500 \$
Centre de services scolaires de Montréal (École Saint-Henri)	Pour le tournage de vidéo éducatives encourageant les comportements écoresponsables.	500 \$
Centre de services scolaires de Montréal (École Victor-Rousselot)	Pour financer l'organisation d'une fête de fin d'année.	500 \$
Centre de services scolaires de Montréal (École Coeur-Immaculé-de-Marie)	Pour financer la réalisation du projet "De la terre à l'assiette".	500 \$
Centre de services scolaires de Montréal (École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours)	Pour financer la réalisation d'une corvée environnementale.	500 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.05 1260339005

Il est proposé par la conseillère Tanguay, appuyé par la conseillère Houbart, de réunir pour fins d'études les articles 40.01 et 40.02 de l'ordre du jour.

CA26 22 0108

Donner un avis de motion et adopter un premier projet de Règlement sur le zonage incitatif

La conseillère Tanguay donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement sur le zonage incitatif;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'adopter un premier projet de Règlement sur le zonage incitatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1264334003

CA26 22 0109

Donner un avis de motion et adopter un projet de Règlement sur le zonage différencié

La conseillère Tanguay donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement sur le zonage différencié;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'adopter un projet de Règlement sur le zonage différencié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1264334004

CA26 22 0110

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009)

Le conseiller Jolicoeur donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009);

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur

appuyé par Élise Tanguay

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1265650006

CA26 22 0111

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), autorisant l'exécution de travaux d'urgence d'Hydro-Québec, sur les rues Saint-Patrick, Bridge et Wellington, durant les fins de semaine du 12 juin 2026 au 13 juillet 2026, en dehors des plages horaires prescrites

Il est proposé par Jonathan Burnham

appuyé par Élise Tanguay

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), l'ordonnance autorisant l'exécution de travaux d'urgence d'Hydro-Québec, sur les rues Saint-Patrick, Bridge et Wellington en dehors des plages horaires prescrites, durant les fins de semaine du 12 juin 2026 au 13 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.04 1269536001

CA26 22 0112

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 8 juin 2026

Il est proposé par Jonathan Burnham

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 8 juin 2026.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 8 juin 2026.

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1° et 3° de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 8 juin 2026.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe 8° de l'article 3) une ordonnance autorisant la fermeture des rues à la circulation de véhicules motorisés, sur les rues et selon les périodes identifiées dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance, dans le cadre des activités de la Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – séance du 8 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.05 1269838002

CA26 22 0113

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), une dérogation mineure relative à la marge arrière pour le bâtiment situé au 2385, rue Jolicoeur (lot 1 243 335 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 5 mai 2026;

Considérant que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil d'arrondissement;

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur

appuyé par Élise Tanguay

ET RÉSOLU :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), une dérogation mineure afin de permettre une marge arrière minimale de 3,2 m pour le bâtiment situé au 2385, rue Jolicoeur (lot 1 243 335 du cadastre du Québec), et ce, malgré l'article 85 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) qui prescrit une marge arrière minimale de 4 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1260063005

CA26 22 0114

Ajouter 27 espaces de stationnement tarifés à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest

Considérant le paragraphe 6° de l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'ajouter 9 espaces de stationnement tarifés sur l'avenue Atwater, entre les rues Workman et Notre-Dame Ouest;

D'ajouter 4 espaces de stationnement tarifés sur la rue Ann, entre les rues Wellington et Smith;

D'ajouter 14 espaces de stationnement tarifés sur la rue Smith, entre les rues du Shannon et Peel;

De retirer 1 espace de stationnement tarifé sur la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Charlevoix et Vinet;

De conserver toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1267365001

Il est proposé par la conseillère Tanguay, appuyé par le conseiller Burnham, de réunir pour fins d'études les articles 40.08 et 40.09 de l'ordre du jour.

CA26 22 0115

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation de l'immeuble portant le numéro 6085, boulevard Monk

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Jean-Benoit Bourdeau, architecte, déposés et estampillés en date du 20 mai 2026, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 6085, boulevard Monk.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1264824001

CA26 22 0116

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble constitué des lots 1 853 629, 6 387 941, 6 387 943, 6 387 945, 6 387 947 du cadastre du Québec

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Patrick Blanchette, architecte, déposés et estampillés en date du 25 mai 2026 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé sur les lots 1 853 629, 6 387 941, 6 387 943, 6 387 945, 6 387 947 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.09 1267605001

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

La mairesse Fournier invite les citoyens à partager leurs commentaires concernant la tenue de ce conseil dans Ville-Emard–Côte-Saint-Paul.

70.01

À 21 h 56, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la mairesse déclare la séance levée.

Véronique Fournier
Mairesse d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 juillet 2026.

Initiales Daphné Claude